



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 17 MAI 2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement F04213 P0043
---	--	--

1. Intitulé du projet

Création d'une passerelle piétonne franchissant le bassin Austerlitz à STRASBOURG

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7° Ouvrages d'art	a) Pont d'une longueur inférieure à 100 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'un espace public réservé aux modes doux à deux niveaux entre la presqu'île André Malraux et le quai Jeanne Helbling :

- Une passerelle de franchissement à hauteur des quais, d'une largeur de 12 m et d'une longueur de 40 m,
- Un espace public à hauteur d'eau à vocation de place publique, d'une largeur de 21 m et d'une longueur de 40 m.

Les deux espaces sont reliés entre eux par des marches.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont doubles :

- La passerelle haute, en tant qu'ouvrage de franchissement, permettra de relier la tour (future Maison Universitaire Internationale, MUI) et l'entrepôt (projet immobilier DOCKS) situés sur la presqu'île André Malraux depuis les quais Sud au droit du cinéma UGC ciné-cité.
- La passerelle basse, qui constitue une place publique aménagée en amphithéâtre orienté vers le fond de bassin Est, deviendra un espace récréatif et d'animation à proximité de l'eau. Elle vise à renforcer le lien social des strasbourgeois.

L'espace public projeté a pour objectif d'améliorer l'attractivité du site et le cadre de vie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux, prévus sur une durée d'environ 8 mois, nécessitent des travaux de moyenne ampleur :

- Travaux de mise en place des appuis dans l'eau,
- Travaux de modification des quais existants au droit de l'ouvrage,
- Travaux de génie civil pour la réalisation des culées,
- Travaux de pose du tablier par le biais d'une structure métallique,
- Travaux de réalisation du revêtement de surface,
- Mise en place d'une passerelle provisoire pour assurer l'accès des modes doux à la presqu'île André Malraux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La passerelle à deux niveaux sera utilisable par les modes doux.

En ce qui concerne la passerelle haute, l'ouvrage nécessite quelques marches à son accroche Sud sur le quai Helbling. Cet accès à la passerelle est toutefois possible pour les cycles et les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) depuis le ponton Ouest existant auquel la passerelle sera reliée.

La passerelle basse, en contre-bas des quais, présente des marches à son accroche Nord et Sud sur les quais. Elle sera accessible aux cycles et aux PMR via le ponton Nord Est projeté depuis la place Churchill et depuis une rampe dans le mur du quai Nord (presqu'île André Malraux).

Cf. plan du projet et images 3D en annexe.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Demande ABF en cours

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de l'espace public projeté	40 ml
Largeur de la passerelle haute	12 ml
Largeur de la passerelle basse (place)	21 ml
Superficie de l'espace public projeté	1320 m ²
Pente maximum	4%
Hauteur des garde-corps	1.20 ml
Distance de la passerelle haute par rapport à l'eau	1.70 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Depuis le quai Jeanne Helbling, au droit du cinéma UGC ciné-cité, vers la presqu'île André Malraux, à STRASBOURG

Coordonnées géographiques¹

Long. _ 7°45'46"1 E _

Lat. _ 48°34'25"5 N _

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La passerelle s'inscrit dans la continuité du programme d'aménagement des espaces extérieurs de la presqu'île André Malraux, pour lequel une première phase, la partie Ouest, a été réalisée en 2008.

Ce projet de passerelle fait partie de la deuxième phase qui concerne la partie Est du site, à laquelle sont associés les aménagements d'espaces extérieurs publics suivants : quai Helbling, place Churchill, ponton Nord, quais de la presqu'île André Malraux. Cf. plan du programme en annexe.

Plusieurs maîtres d'ouvrage participent à ce programme (CUS, Ville de Strasbourg, SERS). Parallèlement à ce programme, des projets immobiliers existent sur la partie Est de la presqu'île André Malraux, échelonnés sur plusieurs années.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Quai clôturé de la presqu'île André Malraux (Nord de la passerelle) - non accessible, espace en friche

Quai Jeanne Helbling (Sud de la passerelle) - promenade piétonne

La passerelle se situe au-dessus du bassin d'Austerlitz (espace en eau enclavé et non-navigué).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols de STRASBOURG, approuvé en mars 2002 et modifié le 30 novembre 2012.

Règlement applicable à la zone du projet : ndrUB49, zone urbaine

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	<input type="checkbox"/>	La commune de STRASBOURG est couverte par : - Le PPRn Inondation de l'III, approuvé le 04/06/1996 (il concerne le Nord du site de projet en tant que zone inondable par remontée de nappe) - Le PPRt Risque industriel - Effets de surpression, thermiques et toxiques, prescrit le 02/03/2009.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	X	Au Nord et au Sud du projet se trouvent quelques sites BASIAS (notamment transports SEEGMULLER et transports GENTRANSCO-HELMINGER), dont l'activité est terminée. Cf. extrait BASIAS en annexe.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	L'ouvrage projeté se trouve dans un milieu artificialisé. Cf. Etude d'impact de l'aménagement des espaces extérieurs de la presqu'île André Malraux (paragraphes 1.3.2 p.63 et 1.5.2 p.77) en annexe.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone sismique (zone 3). L'ouvrage d'art intégrera les caractéristiques techniques requises. Le Nord de l'ouvrage projeté est concerné par le risque d'inondation par remontée de nappe phréatique (presqu'île André Malraux).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier : bruits classiques de chantier avec travaux de jour (respect de la législation en vigueur, ouvrage en partie préfabriqué en usine et assemblé sur site...).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	X	En phase exploitation : bruit lié à la fréquentation « modes doux » de la passerelle.
	Engendre-t-il des odeurs ?	X	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier : faibles émissions liées à la circulation des engins à moteur du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X	En phase exploitation : aucune nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ?	X	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier : vibrations limitées dans le temps (compactage, pieux...)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	En phase exploitation : aucune nuisance supplémentaire par rapport à la situation existante.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation : éclairage de la passerelle projetée afin de sécuriser les circulations modes doux.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : il n'y a pas d'émission lumineuse, le chantier a lieu en journée.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : les rejets polluants seront faibles, il s'agira d'émissions ponctuelles de poussières, liées à la circulation des engins de chantier. En phase exploitation : aucun rejet polluant n'est à prévoir.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a fait l'objet d'une étude d'insertion paysagère et s'inscrit dans la continuité de la première phase (partie Ouest) du programme d'aménagement des espaces extérieurs de la presqu'île André Malraux. Cf. Etude d'impact de l'aménagement des espaces extérieurs de la presqu'île André Malraux (paragraphe 1.3.4 p.74 et 1.5.4 p.83) en annexe
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La passerelle haute permet une meilleure accessibilité à la presqu'île André Malraux depuis le quai Jeanne Helbling. La passerelle basse offre un espace d'animation et de vie urbaine. Le projet engendre une amélioration du cadre de vie des strasbourgeois.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du site de la DREAL Alsace, il apparaît qu'il n'existe aucun projet connu dont les effets seraient susceptibles d'être cumulés avec les incidences de la passerelle au sens du 4° de l'article R.122-5 du code de l'environnement.

Pour complète information, les projets immobiliers envisagés sur la partie Est de la presqu'île André Malraux peuvent néanmoins être mentionnés :

- Réhabilitation de la tour (MUI) et de l'entrepôt (DOCKS),
- Construction de 4 nouveaux bâtiments (3 bâtiments d'habitation/bureaux/commerces et 1 bâtiment pour l'institut national des études territorial (INET)).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact ; en effet :

En phase travaux, les impacts sont réduits et limités dans le temps.

En phase exploitation, les impacts sont positifs : le projet vient conforter les circulations douces et les lieux de vie urbaine dans la partie Est de la presqu'île André Malraux.

Pour mémoire, l'étude d'impact de l'aménagement de la partie Ouest de la presqu'île André Malraux a permis de conclure à l'absence d'effets permanents de la première phase du programme.

Cf. Etude d'impact de l'aménagement des espaces extérieurs de la presqu'île André Malraux en annexe.

De plus, il est à noter que le présent dossier présente un ouvrage d'art de franchissement réservé aux modes doux. Or, au regard du projet de circulaire d'application relative aux études d'impact, il apparaît que la rubrique 7° a) relative aux ponts et ici concernée, ne vise que les ouvrages d'art de franchissement affectés à la circulation motorisée. Le projet ne semble donc pas concerné.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude d'impact de l'aménagement des espaces extérieurs de la presqu'île André Malraux situés autour de la grande bibliothèque-médiathèque de STRASBOURG
Images 3D du projet
Plan du programme global
Données BASIAS

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à STRASBOURG

le, 14/05/13

Signature


G. GENOYER